

11.12.2008 - 10:00 Uhr

L'e-facture devient toujours plus populaire et franchit le cap des 300 000 utilisateurs

Zurich (ots) -

Plus de 40% des clients bancaires suisses connaissent l'e-facture; Bâle-Ville est le premier canton à proposer l'e-facture à ses citoyennes et citoyens

L'e-facture est toujours plus prisée: en novembre 2008, le seuil des 300 000 utilisateurs a été franchi. Selon un sondage d'UBS, 40% de la clientèle bancaire suisse connaîtrait l'e-facture. D'autres émetteurs de factures ont introduit ce mode de facturation. Bâle-Ville est le premier canton à proposer l'e-facture à ses citoyennes et citoyens dans le cadre de son office du logement.

"L'e-facture s'impose car ses avantages se transmettent par le bouche à oreille", s'exclament d'une seule voix Martin Frick, CEO de SIX Paynet SA, et Jürg Bucher, responsable de PostFinance, dont les entreprises respectives exploitent les systèmes e-facture. "Il suffit d'avoir reçu une fois une facture par voie électronique sur son ordinateur et de l'avoir payée en quelques clics de souris pour être convaincu par l'e-facture."

Le succès de l'e-facture ressort également du nombre accru d'émetteurs qui ont opté pour ce mode de facturation: au cours de l'année, leur nombre a atteint les 200 entreprises environ. Les plus grands émetteurs de factures en Suisse - Swisscom, Sunrise et Billag - proposent l'e-facture depuis pas mal de temps déjà. En novembre, des caisses maladie, des services industriels et des nouvelles maisons d'éditions (Le Nouvelliste et Südostschweiz Medien) ont rejoint leurs rangs. Même l'administration publique s'y met: Bâle-Ville est en effet le premier canton de Suisse à permettre à ses citoyennes et citoyens de recevoir et de payer leurs factures par voie électronique. Pour l'heure, seul l'office du logement n'a toutefois recours à l'e-facture.

A ce stade, les utilisateurs peuvent traiter une bonne partie de leurs factures périodiques sans papier par le biais de la facture électronique. Pour ce faire, ils doivent se rendre une fois sur le portail e-banking de leur banque ou de PostFinance et s'inscrire auprès des émetteurs dont ils souhaitent recevoir et régler les factures par voie électronique à la rubrique "e-facture" du menu. Quelques émetteurs offrent un cadeau aux nouveaux utilisateurs: en s'inscrivant par exemple chez le prestataire de télécommunications Orange avant fin avril 2009, on bénéficie de 100 minutes de conversation gratuites.

Un sondage de l'UBS atteste également de la popularité croissante de l'e-facture: sa notoriété serait passée de 27% à 41% entre 2007 et 2008(1). Cette notoriété est d'environ 50% chez les personnes entre 25 et 39 ans et d'environ 29% chez les personnes de plus de 55 ans.

(1) Enquête sur la notoriété de l'e-facture auprès des clients bancaires suisses 2008, UBS Market Research & Analysis; entretiens téléphoniques (CATI) auprès de 1078 clients bancaires de Suisse alémanique et de Suisse romande entre 25 et 70 ans.

A propos de l'e-facture

L'e-facture est une prestation des établissements financiers suisses. Plus de 90 banques et PostFinance ont développé leurs systèmes e-banking de manière à permettre à leurs clients de recevoir, vérifier et payer leurs factures par voie électronique. Jusqu'ici, quelque 200 émetteurs issus de différents secteurs - dont les plus grands émetteurs suisses de factures - ont opté pour l'e-facture. L'e-facture est un service proposé par SIX Paynet SA et PostFinance. Vous trouverez davantage d'informations sur l'e-facture pour les particuliers et les émetteurs de factures à l'adresse www.e-facture.ch

Contact:

SIX Paynet SA
Ulrike Eckardt
Tél.: +41/44/832'93'05
E-Mail: ulrike.eckardt@telekurs.com

La Poste, PostFinance
Marc Andrey
Tél.: +41/31/338'30'32
E-Mail: marc.andrey@postfinance.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100015339/100574995> abgerufen werden.